

# Conditions générales d'inscription à la Swiss Game Academy 2019

## **Version 2.0**

3 mars 2019

- 1) Les billets pourront être remboursés seulement jusqu'au **15 juillet 2019** (compris). Au-delà de ce délai, le remboursement sera possible uniquement :
  - a. Si une autre personne s'inscrit à la place du (de la) participant(e).
  - b. Par décision du comité, si l'absence du (de la) participant(e) est liée à des soucis majeurs.
- 2) Il est possible de participer partiellement à l'académie, mais le coût est maintenu à 120 CHF.
- 3) Le comité de la **Swiss Game Academy** et les institutions qui prêtent leurs locaux pour héberger l'événement ne peuvent pas être tenus responsables en cas de dégâts ou de vols du matériel et d'affaires personnelles du (de la) participant(e).
- 4) Les photos et les vidéos capturées lors de l'académie pourront être utilisées par la **Swiss Game Academy**, le **Swiss Game Center**, la **SGDA** et leurs partenaires ou sponsors à des fins de promotion, communication et archivage.
- 5) Les participants s'engagent à respecter les lieux et le matériel mis à disposition et celui des autres participants. Les participants s'engagent également à ne pas perturber le déroulement des cours et des ateliers auxquels ils participent.
- 6) Les jeux créés pendant l'événement qui contiennent du contenu offensant ne seront pas acceptés.
- 7) Les parents ou les tuteurs légaux des participant(e)s mineur(e)s doivent signer une décharge de responsabilité pour les organisateurs de la **Swiss Game Academy**. Cette décharge doit être signée et envoyée aux organisateurs avant le début de l'événement.
- 8) Un participant qui ne respecte pas ces conditions générales peut être exclu à tout moment de la **Swiss Game Academy**.
- 9) Si les conditions générales évoluent, la version qui fait foi est celle en vigueur lors de l'inscription à la **Swiss Game Academy**.

Fribourg, le 3 mars 2019

Le comité d'organisation de la **Swiss Game Academy**